

/VS
REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N°88-289 du 14 Juillet 1988

chargeant le Camarade André ATCHADE,
Ministre de la Santé Publique, de
l'intérim du Camarade Saliou ABOUDOU,
Ministre de la Justice, Chargé de
l'Inspection des Entreprises Publiques
et Semi-Publiques pour compter du 11
Juillet 1988.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU
CONSEIL EXECUTIF NATIONAL,

VU l'ordonnance N° 77-32 du 9 septembre 1977 portant promulgation
de la Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin et
les Lois Constitutionnelles qui l'ont modifiée,

VU le décret N° 88-51 du 26 Janvier 1988 portant composition du
Conseil Exécutif National et de son Comité Permanent,

DECRETE :

Article 1er.- pour compter du 11 Juillet 1988, le Camarade André
ATCHADE, Ministre de la Santé Publique est chargé de l'intérim du
Camarade Ministre de la Justice, Chargé de l'Inspection des Entre-
prises Publiques et Semi-Publiques pendant l'absence du Camarade
Saliou ABOUDOU.

Article 2.- Le présent décret sera publié au Journal Officiel.-

Fait à Cotonou, le 14 Juillet 1988

par le Président de la République,
Chef de L'Etat, Président du Conseil
Exécutif National,

Mathieu KEREKOU

Ampliatiions : PR 6 SA/CC 4 ANR 4 SGCEN 4 SPD 2 PPC 2 CPC 6 MJIEPSP-
MSP 6 Autres Ministères 13 DPE-DLC-INSAE 6 IGE 4 BN-DAN 4 DCCT-
ONEPI-Gde Chanc. 3 UNB-FASJEP 4 BCP 1 Préfets 6 JORPB 1.-